

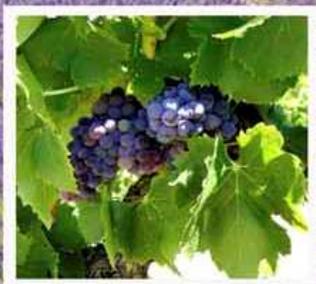


destination
provence

**Votre agence de voyages réceptive
grand Sud-Est France**

Des idées de séjours 100% personnalisables

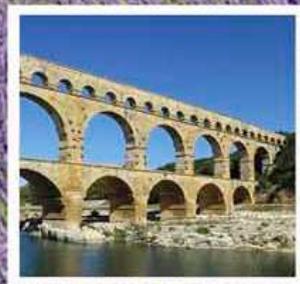
oenotourisme



terroir



rencontres



activités



gastronomie

authenticité

patrimoine

découvertes

Qui sommes nous ?

Destination Provence, agence de voyages réceptive, est votre partenaire de confiance pour l'organisation de séjours entièrement personnalisés dans le Sud de la France pour vos groupes de 6 à 200 personnes et plus.

Nos séjours organisés avec le plus grand professionnalisme, vont permettre aux voyageurs du monde entier de partager et de vivre l'expérience de la France et de la Provence.



Nos territoires de prédilection :

La PROVENCE, la Drôme, le Luberon, Avignon, Châteauneuf du Pape, Aix-en-Provence, Marseille, Cassis, la Vallée du Rhône, l'Hermitage, la Drôme Provençale, l'Ardèche, la Camargue, la Côte d'Azur, Nice, Cannes, Monaco, Saint Tropez, la Corse, la Bourgogne, Beaune, Dijon, Lyon, le Beaujolais, les Alpes, Chamonix, Annecy, les Châteaux de la Loire, et tant d'autres à découvrir...

Nos engagements :

- Un service professionnel et minutieux,
- Une réactivité sans compromis,
- Une étude approfondie pour déterminer les besoins de nos clients,
- Un devis gratuit et **100% personnalisable**,
- Une sélection rigoureuse de nos prestations et de nos prestataires,
- **Une garantie financière totale** délivrée par l'APST, association professionnelle à Paris

Contactez Agnès par mail agnes@destination-provence.fr ou par téléphone +33 (6) 87 86 21 74.

Comment pouvons-nous vous accompagner, nos services :

Transferts privés, Hébergements de toutes catégories (standard, charme, luxe, insolite...), Accompagnement, Guidage, Activités et excursions, Expériences culturelles ou historiques, Evénements et festivités, Œnologie, Gastronomie, Art de vivre, Voyages d'affaires, Team bulding et Incentive, Conventions et congrès...

VOS EXIGENCES SONT NOTRE MOTIVATION QUOTIDIENNE

Les secrets de la lavande

Durée : 2 jours / 1 nuit
Validité : 8 juin au 22 juillet 2018
Participants : 20 à 55 personnes
Environ 210 km de trajet



C'est à partir de la mi-juin que la Provence revêt un magnifique manteau de lavandes en fleur. Colorée, enivrante et odorante, la lavande est largement utilisée pour de nombreux usages. Elle est aussi prétexte à la fête, à la rencontre entre les producteurs.... Jean Giono disait que « la lavande est l'âme de la Provence », c'est à cette découverte intime que nous vous invitons dans ce séjour.

PROGRAMME

1^{ère} journée – Culture

Balade commentée à travers les **paysages et les champs de Lavandes**,
Déjeuner au restaurant,
Visite d'une **exploitation lavandicole** et **participation à la cueillette** pour réaliser son propre bouquet,
Dîner et nuitée, Hôtel 3*** / restaurant



2^{ème} journée – Distillation

Petit déjeuner buffet,
Voyage initiatique **au royaume des senteurs** et découverte de la **distillation** de la lavande,
Déjeuner au restaurant,
Balade digestive pour flâner dans **un des villages de caractère**.



Fin de nos prestations

Prix par personne à partir de :

Chambre double	165 €
Supplément single	35 €

Prix par personne, en juin, pour une base de 55 participants, selon les disponibilités au moment de la réservation.

Le prix comprend 1 nuitée en hôtel 3*** et petits déjeuners, 2 déjeuners et 1 dîner boissons comprises, les visites mentionnées au programme, la taxe de séjour, les frais de dossier.

Le prix ne comprend pas le transport (en option), les dépenses à caractères personnels, toutes prestations non mentionnées au programme

Authentique Drôme Provençale

Durée : 3 jours / 2 nuits
Validité : Toute l'année 2017 et 2018
Participants : 20 à 55 personnes
Environ 140 km de trajet



La Drôme Provençale s'illustre par les harmonies de son terroir, les subtilités de son vignoble et de sa gastronomie, le tout acquis grâce à la qualité des savoir-faire développés par ses habitants. Le week-end que nous avons préparé à votre intention satisfera autant les petits groupes que les groupes plus importants. Nous vous accompagnerons à la rencontre de ces gens qui façonnent le décor, cultivent la terre et donnent à ce terroir la force de son caractère.

PROGRAMME

1^{ère} journée – L'olive de Nyons

Balade au cœur d'une **oliveraie AOC Nyons** et dégustation,
Déjeuner au restaurant,
Visite d'un **moulin à huile** d'olive en activité,
Visite de la **fabrique des scourtins** de Provence,
Dîner et nuitée, Hôtel 3*** / restaurant en Drôme Provençale



2^{ème} journée – Œnotourisme : Les vignobles de l'AOC Grignan-les-Adhémar

Petit déjeuner à l'hôtel,
Découverte d'un vignoble en compagnie du vigneron,
Initiation à la dégustation des vins du domaine,
Déjeuner vigneron,
Parcours du jardin des vignes ampélographique de Suze la Rousse,
Dîner et nuitée, Hôtel 3*** / restaurant en Drôme Provençale



3^{ème} journée – Patrimoine historique : forteresse et village

Petit déjeuner à l'hôtel
Immersion dans l'imposant **Château de Grignan et visite guidée**,
Déjeuner au restaurant,
Balade digestive pour flâner dans **un des villages de caractère**.

Fin de nos prestations

Prix par personne à partir de :

Chambre double	269 €
Supplément single	60 €

Prix par personne, en basse saison pour sur base 55 participants, selon les disponibilités au moment de la réservation.

Le prix comprend 2 nuitées en hôtel 3*** et petits déjeuners, 3 déjeuners et 2 dîners boissons comprises, les visites et dégustations mentionnées au programme, la taxe de séjour, les frais de dossier.

Le prix ne comprend pas le transport (option), les dépenses à caractères personnels, toutes prestations non mentionnées au programme.

Terroir gourmand de la Provence

Durée : 3 jours / 2 nuits

Validité : 15 novembre 2017 au 15 mars 2018

Spécial petits groupes : 10 à 15 personnes

Environ 60 km de trajet



« Il y a le temps pour parler de la truffe et le temps pour l'apprécier ». Telle pourrait être la devise de ce séjour en Drôme Provençale ! Tout d'abord, découvrir ce champignon tant convoité en s'imprégnant des us des professionnels, qu'ils soient producteurs, vendeurs ou consommateurs. Puis viendra la récompense : le temps de déguster en toute convivialité. Peut-être ramèneriez-vous chez vous un peu de ce bout de terroir ...

PROGRAMME

1^{ère} journée – Arrivée en Drôme Provençale

Accueil et installation dans **votre hôtel au cœur de la Drôme**,
Dîner au restaurant,
Nuitée dans **votre hôtel 3*****.

2^{ème} journée – les truffes : la découverte

Petit déjeuner à l'hôtel
Immersion au sein **d'un marché aux truffes réputé**,
qui rassemble de nombreux professionnels.
Atelier pour apprendre à conserver, à déguster...
Brunch convivial de produits truffés
Initiation et démonstration de cavage en compagnie
du trufficulteur et de son chien.
Dîner au restaurant,
Nuitée dans **votre hôtel**.

3^{ème} journée – Les truffes : le shopping !

Petit déjeuner à l'hôtel
Découverte du **marché aux truffes noires du Tricastin**
Et temps libre pour les achats.
Dégustation de ravioles aux truffes accompagnées
d'un verre de Grignan-les-Adhémar.
Déjeuner au restaurant.
Après-midi libre.



Fin de nos prestations

Prix par personne à partir de :

Chambre double	339 €
Supplément single	60 €

Prix par personne en basse saison sur une base de 20 participants, selon les disponibilités au moment de la réservation.

Le prix comprend 2 nuitées à l'hôtel 3*** et petits déjeuners, 2 dîners hors boissons, 2 déjeuners boissons comprises, les visites et dégustations mentionnées au programme, la taxe de séjour, les frais de dossier.

Le prix ne comprend pas le transport, les dépenses à caractères personnels, toutes prestations non mentionnées au programme.

Escapade œnologique en Vallée du Rhône

Durée : 3 jours / 2 nuits
Validité : Toute l'année 2017 et 2018
Participants : 15 à 25 personnes
Environ 300 km de trajet



Un circuit œnologique accompagné, à la découverte des domaines viticoles de la Vallée du Rhône septentrionale et méridionale, en commençant par le Beaujolais. Découvrir, déguster et apprendre à apprécier les grands crus : Côte-Rôtie, Condrieu, Crozes Hermitage, Hermitage, Saint Joseph, Gigondas, Châteauneuf du Pape ...

PROGRAMME

1^{ère} journée – Le Beaujolais

L'après-midi, visite d'un espace culturel moderne qui permet d'apprécier **les techniques de fabrication du vin** et l'histoire du Beaujolais. **Dégustation commentée**,
Dîner et nuitée, Hôtel 3* / restaurant à Lyon.



2^{ème} journée – La Vallée du Rhône Septentrionale

Petit déjeuner buffet,
Découverte de ces terroirs de granite, sauvages et remarquables pour des vins de caractère, surplombant le Rhône : **Côte-Rôtie, Condrieu**,
Déjeuner au restaurant,
Accueil dans une des grandes maisons du vin du **Pays de l'Hermitage, visite des vignobles** autour de la chapelle et **dégustation commentée**,
Dîner et nuitée, Hôtel 3* / restaurant à Valence.



3^{ème} journée – La Vallée du Rhône Méridionale

Petit déjeuner buffet,
Visite d'un **domaine viticole et d'une cave de Gigondas**, crû réputé où le monde végétal cohabite avec le minéral,
Déjeuner au restaurant,
Visite d'un domaine viticole à Châteauneuf du Pape, haut lieu de l'Histoire de ce crû réputé,



Fin de nos prestations

Prix par personne à partir de :

Chambre double	369 €
Supplément single	70 €

Prix par personne, en basse saison sur une base de 25 participants, selon les disponibilités au moment de la réservation.

Le prix comprend 2 nuitée en hôtel 3* et petits déjeuners, 2 déjeuners et 2 dîners boissons comprises, les visites mentionnées au programme, l'accompagnement par un spécialiste du vin, la taxe de séjour, les frais de dossier.

Le prix ne comprend pas le transport, les dépenses à caractères personnels, toutes prestations non mentionnées au programme.

La Camargue Patrimoine mondial

Durée : 3 jours / 2 nuits
Validité : Toute l'année 2017 et 2018
Participants : 20 à 55 personnes
Environ 100 km de trajet



La Camargue est à la fois sauvage et traditionnelle. On parcourt de vastes espaces naturels où l'on observe les flamands roses en train de pêcher. Ils côtoient les élevages de taureaux ou de chevaux camarguais, surveillés par les gardians toujours en habits traditionnels. L'accueil est une tradition, le partage des coutumes un devoir.

PROGRAMME

1^{ère} journée – Patrimoine historique

En début d'après-midi dans la ville d'Arles, capitale de la Camargue, Découverte de **la ville antique, des Arènes et du Théâtre Antique**, Dîner et nuitée, Hôtel 2** / restaurant – Arles

2^{ème} journée – Patrimoine naturel

Petit déjeuner buffet,
Balade en 4x4 sur les chemins de traverse Camarguais,
Déjeuner au restaurant,
Découverte des **oiseaux de la Camargue** en espace naturel,
Dîner et nuitée dans le même établissement.

3^{ème} journée – Patrimoine culturel

Petit déjeuner buffet,
Accueil et découverte dans **une manade traditionnelle**,
Déjeuner typiquement camarguais à la Manade,
Balade digestive en bateau sur le Petit Rhône.



Fin de nos prestations

Prix par personne à partir de :

Chambre double	269 €
Supplément single	50 €

Prix par personne, en basse saison pour 55 participants, selon les disponibilités au moment de la réservation.

Le prix comprend 2 nuitées en hôtel 2* et petits déjeuners, 2 déjeuners et 2 dîners boissons comprises, les visites mentionnées au programme, la taxe de séjour, les frais de dossier.

Le prix ne comprend pas le transport, les dépenses à caractères personnels, toutes prestations non mentionnées au programme.

L'Ardèche, Patrimoine remarquable

Durée : 3 jours / 2 nuits
Validité : avril à octobre 2018
Participants : 20 à 55 personnes
Environ 140 km de trajet



L'Ardèche regorge de paysages des plus fascinants. Entre réserves naturelles, trésors souterrains, terroir savoureux, ces bons dans le temps offrent le plaisir d'apprécier les témoins de notre histoire, qu'elle soit contemporaine ou préhistorique

PROGRAMME

1^{ère} journée – Culture et élevage

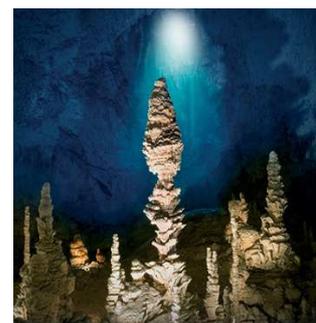
Découverte d'une **héliculture** pour tout savoir sur **les escargots**, de l'œuf à la dégustation, Dîner et nuitée en Village de Vacances 3*** près de Vallon Pont d'Arc.

2^{ème} journée – Trésors souterrains

Petit déjeuner buffet,
Visite guidée de la **caverne du Pont d'Arc – Grotte Chauvet** et temps libre sur site,
Déjeuner au restaurant, **menu Ardéchois**,
Visite de l'**Aven d'Orgnac**, véritable trésor souterrain,
Dîner et nuitée dans le même établissement.

3^{ème} journée – Les Gorges de l'Ardèche

Petit déjeuner buffet,
Descente **des Gorges de l'Ardèche en canoë** :
Le Pont d'Arc, le canyon, les vautours ...
Pique-nique fourni.



Fin de nos prestations.

Prix par personne à partir de

Chambre double	229 €
Supplément single	74 €

Prix par personne, en basse saison, sur une base de 55 participants, selon les disponibilités au moment de la réservation.

Le prix comprend 2 nuitées en Village de Vacances et petits déjeuners, 1 déjeuner, 1 pique-nique et 2 dîners boissons comprises, les visites et activités mentionnées au programme, la taxe de séjour, les frais de dossier.

Le prix ne comprend pas le transport, les dépenses à caractères personnels, toutes prestations non mentionnées au programme.

Incontournable Provence

Durée : 4 jours / 3 nuits
Validité : Toute l'année 2017 et 2018
Participants : 20 à 55 personnes
Environ 275 km de trajet



En plus d'offrir des paysages magnifiques, la Provence est aussi une terre chargée d'histoire. Elle a su conserver de nombreux édifices imposants, des quartiers entiers de ces cités chargées de l'âme du pays, qui reflètent ça et là le passage des différentes civilisations. Parcourir la Provence, c'est découvrir ce patrimoine culturel et naturel.

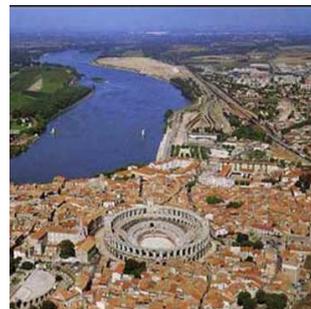
PROGRAMME

1^{ère} journée – En Avignon

Dans l'après-midi Visite audioguidée **du Palais des Papes et du Pont d'Avignon**,
Dîner et nuitée, Hôtel 2* / restaurant à Avignon.

2^{ème} journée – La Provence Romaine

Petit déjeuner buffet,
Visite guidée de **L'Aqueduc du Pont du Gard**,
Déjeuner au restaurant,
Découverte de **la ville d'Arles, des Arènes et du Théâtre Antique**,
Dîner et nuitée dans le même établissement.



3^{ème} journée – Le Luberon

Petit déjeuner,
Visite au **Pays des Ocre à Roussillon**,
Déjeuner au restaurant,
Visite guidée de **Gordes, classé parmi les plus beaux villages de France**,
Dîner et nuitée dans le même établissement.



4^{ème} journée – Terroir et gastronomie

Petit déjeuner,
Le **Marché de l'Isle-sur-la-Sorgue**,
Visite et dégustation de **vin à Châteauneuf du Pape**,
Déjeuner au restaurant.

Fin de nos prestations

Prix par personne à partir de :

Chambre double	299 €
Supplément single	50 €

Prix par personne, en basse saison sur une base de 55 participants, selon les disponibilités au moment de la réservation.

Le prix comprend 3 nuitées en hôtel 2* et petits déjeuners, 3 déjeuners et 3 dîners boissons comprises, les visites mentionnées au programme, la taxe de séjour, les frais de dossier.

Le prix ne comprend pas le transport, les dépenses à caractères personnels, toutes prestations non mentionnées au programme

Provence, Luberon et Marché Flottant du Pays des Sorgues

Durée : 4 jours / 3 nuits
Validité : 3 au 6 août 2018
Participants : 20 à 55 personnes
Environ 180 km de trajet



Avec comme point central la Cité des Papes d'Avignon, ce séjour vous propose de parcourir, en pleine saison estivale, les plus beaux villages du Luberon et le traditionnel marché flottant de l'Isle sur la Sorgue. Attendez-vous à en prendre plein les yeux !

PROGRAMME

1^{ère} journée – Avignon

Visite de la **Cité des Papes**, de l'imposant **Palais des Papes** et du célèbre **Pont d'Avignon**,
Dîner et nuitée, Hôtel 3*** / restaurant.

2^{ème} journée – Le Luberon

Petit déjeuner buffet,
Voyage au **Pays des ocres** dans le coloré village de **Roussillon**,
Déjeuner au restaurant,
Gordes, le village classé parmi les plus Beaux de France,
Dîner et nuitée, Hôtel 3*** / restaurant.

3^{ème} journée – Le Pays des Sorgues

Petit déjeuner buffet,
Flânerie au cœur du **Marché Flottant de L'Isle sur la Sorgue**,
Déjeuner au restaurant,
**Découverte du secret du village de
Fontaine de Vaucluse.**
Dîner et nuitée, Hôtel 3*** / restaurant.

4^{ème} journée – Vignoble de la Vallée du Rhône

Petit déjeuner buffet,
Visite du domaine et initiation à la dégustation dans un
vignoble de Châteauneuf du Pape.
Déjeuner au restaurant,

Fin de nos prestations



Prix par personne à partir de :

Chambre double	339 €
Supplément single	93 €

Prix par personne, pour une base de 55 participants, selon les disponibilités au moment de la réservation.

Le prix comprend 3 nuitées en hôtel 3*** et petits déjeuners, 3 déjeuners et 3 dîners boissons comprises, les visites et entrées mentionnées au programme, la taxe de séjour, les frais de dossier.

Le prix ne comprend pas le transport, les dépenses à caractères personnels, toutes prestations non mentionnées au programme

Féerie d'hiver Sur la Côte d'Azur

Durée : 4 jours / 3 nuits

Validité : Février 2018

Participants : 20 à 55 personnes

Environ 200 km de trajet



La Côte d'Azur vous accueille pour ensoleiller l'hiver par des rythmes endiablés, des couleurs éclatantes à travers des défilés grandioses et le tout, bien sûr dans un décor paradisiaque et une ambiance de fête et de convivialité ... préparez-vous à faire la fête !

PROGRAMME

1^{ère} journée – Le Carnaval de Nice

Défilé « **Bataille de Fleurs** » à Nice

Dîner au restaurant à Nice

Corso Carnavalesque illuminé

Nuit en hôtel 3*** à Nice.

2^{ème} journée – La Fête du Citron de Menton

Petit déjeuner,

Visite libre de la **Cité Niçoise**,

Déjeuner au restaurant,

Corsi des fruits d'or à la Fête du Citron de Menton

Visite de **l'exposition des motifs d'agrumes** aux jardins

Bioves à Menton

Dîner et nuitée dans le même établissement.



3^{ème} journée – Massif du Tanneron et Mimosas

Petit déjeuner,

Visite des villages de **Tourette sur Loup et Gourdon**,

Déjeuner au restaurant,

Découverte guidée d'une **forcerie de Mimosas**,

Dîner et nuitée dans le même établissement.



4^{ème} journée – Le Parfum de Grasse

Petit déjeuner,

Visite guidée d'une **parfumerie à Grasse**.

Fin de nos prestations

Prix par personne à partir de :

Chambre double	419 €
Supplément single	90 €

Prix par personne, en semaine, sur une base de 55 participants, selon les disponibilités au moment de la réservation.

Le prix comprend 3 nuitées en hôtel 3* et petits déjeuners, 2 déjeuners et 3 dîners boissons comprises, les visites et entrées mentionnées au programme, les places en tribune pour le Carnaval et la Fête du citron, la taxe de séjour, les frais de dossier.

Le prix ne comprend pas le transport, les dépenses à caractères personnels, toutes prestations non mentionnées au programme.

Traditions de Noël En Drôme Provençale

Durée : 2 jours / 1 nuit
Validité : 16 et 17 décembre 2017
Participants : 20 à 55 personnes
Environ 42km de trajet



C'est en Drôme Provençale, loin de l'agitation des grandes villes, que nous vous proposons cette escapade. Venez découvrir des traditions ancestrales, des savoir-faire artisanaux et bien sûr, déguster des spécialités gourmandes. Santons, marchés, nougat ... le tout dans un cadre enchanteur, tout ce qu'il faut pour apprécier Noël en Provence. Une petite pause bien méritée avant les fêtes de fin d'année !

PROGRAMME

1^{ère} journée – Villages authentiques

Arrivée en Provence en fin de matinée,
Déjeuner au restaurant,
Découverte du **Village Provençal Miniature** de Grignan,
Où l'homme est devenu **santon**, dans la pure tradition,
Shopping sur le **Marché de Noël** de La Garde Adhémar,
Marché parmi les plus prestigieux de la Région,
Dîner et nuit à l'hôtel 3*** à Montélimar.



2^{ème} journée – Montélimar

Petit déjeuner,
Balade en centre-ville sur le **Marché de Noël** de Montélimar,
Pour le plaisir des yeux et des papilles,
Visite / découverte d'une **fabrique des célèbres,**
Nougats de Montélimar et de son musée,
Déjeuner au restaurant



Fin de nos prestations

Prix par personne

Chambre double	139 €
Supplément single	30 €

Prix par personne, sur une base de 20 participants payants minimum, selon les disponibilités au moment de la réservation.

Le prix comprend 1 nuit à l'hôtel 3*, 1 petit déjeuner, 2 déjeuners, boissons comprises, 1 dîner, boissons comprises, Les visites et activités mentionnées au programme, La taxe de séjour, Les frais de dossier

Le prix ne comprend pas le transport (option possible), les dépenses à caractères personnels, toutes prestations non mentionnées au programme.

Shopping de Noël En Provence

Durée : 3 jours / 2 nuits
Validité : décembre 2017 et 2018
Participants : 20 à 55 personnes
Environ 160 km de trajet



Noël est une période de l'année pleine de traditions et d'animations au cœur des villes et villages de Provence. Tout commence le 4 décembre, jour de la Sainte Barbe. C'est le début de la période dite "Calendale" qui ne s'achèvera qu'à la Chandeleur le 2 février. Entre ces deux dates, c'est une succession de traditions, de fêtes, de rites et de coutumes qui sont plus ou moins suivies selon les villages, selon les familles.

PROGRAMME

1^{ère} journée – Marseille

Arrivée en Provence

Visite guidée toute en accent de **Marseille dans son costume de Noël** à travers les **traditions Provençales**,
Déjeuner au restaurant,
Temps libre sur le **Marché de Noël** et la **Foire aux Santons**
Dîner et nuit à l'hôtel 3*** à Marseille.



2^{ème} journée – Aix en Provence

Petit déjeuner buffet,
Découverte guidée de la ville d'**Aix en Provence sur les pas de Paul Cézanne**,
Déjeuner au restaurant
Visite gourmande dans l'univers du **Calisson de Provence**
Visite libre sur le **marché de Noël et marché aux Santons d'Aix en Provence**
Dîner et nuit dans le même établissement.



3^{ème} journée – Arles

Petit déjeuner buffet,
Visite guidée de la ville d'Arles et de son patrimoine antique
Déjeuner au restaurant
Visite libre du **58^{ème} Salon International des Santonniers d'Arles**

Fin de nos prestations

Prix par personne à partir de :

Chambre double	275 €
Supplément single	60 €

Prix par personne en semaine, sur une base de 55 participants, selon les disponibilités au moment de la réservation.

Le prix comprend 2 nuitées à l'hôtel 3*** et petits déjeuners, 2 dîners hors boissons, 2 déjeuners boissons comprises, les visites et dégustations mentionnées au programme, la taxe de séjour, les frais de dossier.

Le prix ne comprend pas le transport, les dépenses à caractères personnels, toutes prestations non mentionnées au programme.

Douceur d'hiver sur la Côte Varoise

Durée : 5 jours / 4 nuits
Validité : 2018 – du 15 au 19 mars
20 à 50 personnes
Environ 250 km de trajet



Sur la Côte Varoise, la fin de l'hiver rime avec douceur de vivre. Les rayons du soleil deviennent plus chaleureux, la mer scintille, les paysages se réjouissent de 1000 couleurs et les habitants en profitent pour fêter le proche printemps. Le Corso du Lavandou est alors un point d'orgue à ne pas manquer, où la musique se mêle aux fleurs dans une ambiance de fête. Un réveil du Sud à découvrir absolument.

PROGRAMME

1^{ère} journée – Arrivée en Méditerranée

Balade maritime dans les superbes **Calanques de Cassis**,
Accueil et installation dans votre **village de vacances au Lavandou**,
Dîner et nuitée dans votre **village club**.

2^{ème} journée – Saint Tropez et Port Grimaud

Petit déjeuner. Partez à l'assaut de la **cité Tropézienne**, ses ruelles mythiques,
Sa citadelle et son musée d'histoire de la marine.

Déjeuner au restaurant,
Visite de **Port-Grimaud, petite Venise Provençale** que l'on découvre
Par ses coches d'eau.
Dîner et nuitée dans **votre village club**.



3^{ème} journée – Château vignoble et village médiéval

Petit déjeuner. Au **Château de l'Aumérade**, parcourez le jardin, découvrez la cave
Et le **musée du santon**, puis enfin, **déguster les vins du domaine**.

Déjeuner au village club,
Parcourez les ruelles du village médiéval de **Bormes de Mimosa**,
Village référencé parmi les plus beaux sites du Var,
Dîner et nuitée dans **votre village club**.



4^{ème} journée – Le Lavandou et son Corso Fleuri

Petit déjeuner. Visite du **Lavandou** à travers **l'histoire de ses fontaines**,
Prenez le temps d'écouter leur chant, il vous conte l'histoire,

Déjeuner au village club,
Le Corso Fleuri la fête du Soleil et des Fleurs est un évènement,
Où un flot de couleurs et de musique déferlera sur le front de mer.
Dîner et nuitée dans **votre village club**.

5^{ème} journée – Départ

Petit déjeuner,

Fin de nos prestations

Prix par personne

Chambre double	389 €
Supplément single	80 €

Prix par personne sur une base de 20 participants payants minimum, selon les disponibilités au moment de la réservation.

Le prix comprend 4 nuitées au village de vacances et petits déjeuners, 4 dîners boissons comprises, 4 déjeuners boissons comprises, les visites et dégustations mentionnées au programme, la taxe de séjour, les frais de dossier.

Le prix ne comprend pas le transport, les dépenses à caractères personnels, toutes prestations non mentionnées au programme.



La Provence offre aux enseignants un grand nombre de lieux et édifices qui permettent de retracer l'histoire de grandes périodes comme l'empire romain ou l'époque des croisades. Chaque témoignage historique dispose des outils nécessaires pour accueillir des publics scolaires, de l'école primaire au lycée.

PROGRAMME

1^{ère} journée – Le Vaucluse

Visite de la Haute Ville de **Vaison la Romaine**
Visite du **site archéologique de Puymain, le Théâtre** de Vaison la Romaine
Déjeuner : Panier pique-nique
Visite du **Théâtre antique à Orange**
Dîner et nuit à Avignon



2^{ème} journée – Epoque Romaine et grands édifices

Petit déjeuner
L'Amphithéâtre, la Maison Carrée et la Tour Magne à Nîmes
Déjeuner : Panier pique-nique
L'aqueduc du Pont du Gard
Dîner et nuitée dans le même établissement

3^{ème} journée – la Cité des Papes

Petit déjeuner
Visite du **site antique de Glanum à Saint Rémy de Provence**
Déjeuner : Panier pique-nique
Visite du **Palais des Papes et du Pont** d'Avignon
Dîner et nuitée dans le même établissement



4^{ème} journée – Croisades et nature

Petit déjeuner
Visite d'**Aigues Mortes, Tours et Remparts**
Déjeuner : Panier pique-nique
Visite de la **Camargue naturelle aux Saintes Maries de la Mer**

Fin de nos prestations

Prix par personne à partir de :

Elève en chambre multiple	195 €
Accompagnateur en chambre twin	195 €

Prix par personne sur une base de 55 élèves, sous réserve de disponibilité au moment de la réservation du voyage.

Le prix comprend les dossiers pédagogiques de chacun des sites patrimoniaux visités, 3 nuits en chambre multiple, 3 petits déjeuners, 4 déjeuners « panier repas », 3 dîners, les entrées des sites visités au programme, la taxe de séjour éventuelle, les frais de dossier.

Il ne comprend pas le service de guidage et les ateliers en options, les dépenses à caractères personnels, le transport et toutes les dépenses annexes et toutes prestations non mentionnées au programme.

Team Building la Vallée de la Drôme

Durée : 3 jours / 2 nuits
Validité : Avril à septembre 2018
Participants : 20 à 50 personnes
Environ 100 km de trajet



Lors de ce séjour dans la Vallée de la Drôme, nous vous accompagnerons pour resserrer les liens de votre équipe ou pour la récompenser : entre moment de détente autour d'un verre et d'un bon repas, ou de challenge à travers des activités « nature » et ludiques, le tout dans un lieu magique au cœur de la Drôme ... C'est sûr, vous reviendrez pour des vacances en familles !

PROGRAMME

1^{ère} journée – Arrivée en Drôme

Accueil et installation dans **votre domaine en pleine nature** dans la **vallée de la Drôme**. Voyagez autour du monde en découvrant les hébergements insolites de cette ancienne ferme magnifiquement restaurée,
Accueil et verre de bienvenue,
Dîner et nuitée au domaine.

2^{ème} journée – Canoë sur la rivière Drôme

Petit déjeuner au Domaine,
Descente de la rivière Drôme en Canoë après une brève prise en main des pagaies !
Pique-nique au bord de la rivière,
En fin de parcours, **visite et dégustation** dans une cave de **Clairette de Die**,
Soirée de Gala et nuitée au domaine.

3^{ème} journée – Challenge

Petit déjeuner
Au domaine, **challenge par équipe, entre sport et agilité** : Pont de singe, vélo couché, sarbacane, radeau ...
Remise des prix et apéritif,
Déjeuner « **barbecue** » au domaine,
Après-midi libre pour profiter des lieux.



Fin de nos prestations

Prix par personne à partir de :

Chambre quadruple	298 €
--------------------------	--------------

Prix par personne en basse saison sur une base de 50 participants, selon les disponibilités au moment de la réservation.

Le prix comprend 2 nuitées au domaine et petits déjeuners, 2 dîners et 2 déjeuners boissons comprises, les visites, activités et dégustations mentionnées au programme, la taxe de séjour, les frais de dossier.

Le prix ne comprend pas le transport, les dépenses à caractères personnels, toutes prestations non mentionnées au programme.

Conditions Générales de Vente des Agences de Voyages

Conformément à l'article **R.211-14** du Code du tourisme, les brochures et les contrats de voyages proposés par les agents de voyages à leur clientèle doivent comporter in extenso les conditions générales suivantes issues des articles **R211-5** à **R211-13** du Code du Tourisme.

Conformément aux articles **L211-8** et **L211-18** du Code du tourisme, les dispositions des articles **R211-5** à **R211-13** du Code du tourisme, dont le texte est ci-dessous reproduit, ne sont pas applicables pour les opérations de réservation ou de vente des titres de transport n'entrant pas dans le cadre d'un forfait touristique.

La brochure, le devis, la proposition, le programme de l'organisateur constituent l'information préalable visée par l'article **R211-7** du Code du tourisme. Dès lors, à défaut de dispositions contraires figurant au recto du présent document, les caractéristiques, conditions particulières et prix du voyage tels qu'indiqués dans la brochure, le devis, la proposition de l'organisateur, seront contractuels dès la signature du bulletin d'inscription.

En l'absence de brochure, de devis, programme et proposition, le présent document constitue, avant sa signature par l'acheteur, l'information préalable, visée par l'article **R211-7** du Code du tourisme. Il sera caduc faute de signature dans un délai de 24 heures à compter de son émission.

En cas de cession de contrat, le cédant et/ou le cessionnaire sont préalablement tenus d'acquitter les frais qui en résultent. Lorsque ces frais excèdent les montants affichés dans le point de vente et ceux mentionnés dans les documents contractuels, les pièces justificatives seront fournies.

X(nom commercial de l'agence) a souscrit auprès de la compagnie Y.....(adresse).....un contrat d'assurance garantissant sa Responsabilité Civile Professionnelle à hauteur de X.....€.

Extrait du Code du Tourisme.

Article R211-5 : Sous réserve des exclusions prévues au deuxième alinéa (a et b) de l'article **L.211-8**, toute offre et toute vente de prestations de voyages ou de séjours donnent lieu à la remise de documents appropriés qui répondent aux règles définies par le présent titre.

En cas de vente de titres de transport aérien ou de titres de transport sur ligne régulière non accompagnée de prestations liées à ces transports, le vendeur délivre à l'acheteur un ou plusieurs billets de passage pour la totalité du voyage émis par le transporteur ou sous sa responsabilité. Dans le cas de transport à la demande, le nom et l'adresse du transporteur, pour le compte duquel les billets sont émis, doivent être mentionnés.

La facturation séparée des divers éléments d'un même forfait touristique ne soustrait pas le vendeur aux obligations qui lui sont faites par le présent titre.

Article R211-6 : Préalablement à la conclusion du contrat et sur la base d'un support écrit, portant sa raison sociale, son adresse et l'indication de son autorisation administrative d'exercice, le vendeur doit communiquer au consommateur les informations sur les prix, les dates et les autres éléments constitutifs des prestations fournies à l'occasion du voyage ou du séjour tels que :

- 1) La destination, les moyens, les caractéristiques et les catégories de transports utilisés ;
- 2) Le mode d'hébergement, sa situation, son niveau de confort et ses principales caractéristiques, son homologation et son classement touristique correspondant à la réglementation ou aux usages du pays d'accueil ;
- 3) Les repas fournis ;
- 4) La description de l'itinéraire lorsqu'il s'agit d'un circuit ;
- 5) Les formalités administratives et sanitaires à accomplir en cas, notamment, de franchissement des frontières ainsi que leurs délais d'accomplissement ;
- 6) Les visites, excursions et les autres services inclus dans le forfait ou éventuellement disponibles moyennant un supplément de prix ;
- 7) La taille minimale ou maximale du groupe permettant la réalisation du voyage ou du séjour ainsi que, si la réalisation du voyage ou du séjour est subordonnée à un nombre minimal de participants, la date limite d'information du consommateur en cas d'annulation du voyage ou du séjour ; cette date ne peut être fixée à moins de vingt et un jours avant le départ ;
- 8) Le montant ou le pourcentage du prix à verser à titre d'acompte à la conclusion du contrat ainsi que le calendrier de paiement du solde ;
- 9) Les modalités de révision des prix telles que prévues par le contrat en application de l'article **R.211-10** ;
- 10) Les conditions d'annulation de nature contractuelle ;
- 11) Les conditions d'annulation définies aux articles **R.211-11**, **R.211-12**, et **R.211-13** ci-après ;
- 12) Les précisions concernant les risques couverts et le montant des garanties souscrites au titre du contrat d'assurance couvrant les conséquences de la responsabilité civile professionnelle des agences de voyages et de la responsabilité civile des associations et organismes sans but lucratif et des organismes locaux de tourisme ;
- 13) L'information concernant la souscription facultative d'un contrat d'assurance couvrant les conséquences de certains cas d'annulation ou d'un contrat d'assistance couvrant certains risques particuliers, notamment les frais de rapatriement en cas d'accident ou de maladie.
- 14) Lorsque le contrat comporte des prestations de transport aérien, l'information, pour chaque tronçon de vol, prévue aux articles R. 211-15 à R. 211-18. »

Article R211-7 : L'information préalable faite au consommateur engage le vendeur, à moins que dans celle-ci le vendeur ne se soit réservé expressément le droit d'en modifier certains éléments. Le vendeur doit, dans ce cas, indiquer clairement dans quelle mesure cette modification peut intervenir et sur quels éléments.

En tout état de cause, les modifications apportées à l'information préalable doivent être communiquées par écrit au consommateur avant la conclusion du contrat.

Article R211-8 : Le contrat conclu entre le vendeur et l'acheteur doit être écrit, établi en double exemplaire dont l'un est remis à l'acheteur, et signé par les deux parties. Il doit comporter les clauses suivantes :

- 1) Le nom et l'adresse du vendeur, de son garant et de son assureur ainsi que le nom et l'adresse de l'organisateur ;
- 2) La destination ou les destinations du voyage et, en cas de séjour fractionné, les différentes périodes et leurs dates ;
- 3) Les moyens, les caractéristiques et les catégories des transports utilisés, les dates, heures et lieux de départ et de retour ;
- 4) Le mode d'hébergement, sa situation, son niveau de confort et ses principales caractéristiques, son classement touristique en vertu des réglementations ou des usages du pays d'accueil ;
- 5) Le nombre de repas fournis ;
- 6) L'itinéraire lorsqu'il s'agit d'un circuit ;
- 7) Les visites, les excursions ou autres services inclus dans le prix total du voyage ou du séjour ;
- 8) Le prix total des prestations facturées ainsi que l'indication de toute révision éventuelle de cette facturation en vertu des dispositions de l'article **R211-10** ci-après ;
- 9) L'indication, s'il y a lieu, des redevances ou taxes afférentes à certains services telles que taxe d'atterrissage, de débarquement ou d'embarquement dans les ports et aéroports, taxes de séjour lorsqu'elles ne sont pas incluses dans le prix de la ou des prestations fournies ;
- 10) Le calendrier et les modalités de paiement du prix ; en tout état de cause le dernier versement effectué par l'acheteur ne peut être inférieur à 30p. 100 du prix du voyage ou du séjour et doit être effectué lors de la remise des documents permettant de réaliser le voyage ou le séjour ;
- 11) Les conditions particulières demandées par l'acheteur et acceptées par le vendeur ;
- 12) Les modalités selon lesquelles l'acheteur peut saisir le vendeur d'une réclamation pour inexécution ou mauvaise exécution du contrat, réclamation qui doit être adressée dans les meilleurs délais, par lettre recommandée avec accusé de réception au vendeur, et signalée par écrit, éventuellement, à l'organisateur du voyage et au prestataire de services concernés ;
- 13) La date limite d'information de l'acheteur en cas d'annulation du voyage ou du séjour par le vendeur dans le cas où la réalisation du voyage ou du séjour est liée à un nombre minimal de participants, conformément aux dispositions du 7° de l'article **R211-6** ci-dessus ;
- 14) Les conditions d'annulation de nature contractuelle ;
- 15) Les conditions d'annulation prévues aux articles **R211-11**, **R211-12** et **R211-13** ci-dessus ;
- 16) Les précisions concernant les risques couverts et le montant des garanties au titre du contrat d'assurance couvrant les conséquences de la responsabilité civile professionnelle du vendeur ;
- 17) Les modalités concernant le contrat d'assurance couvrant les conséquences de certains cas d'annulation souscrit par l'acheteur (numéro de police et nom de l'assureur), ainsi que celles concernant le contrat d'assistance couvrant certains risques particuliers, notamment les frais de rapatriement en cas d'accident ou de maladie ; dans ce cas, le vendeur doit remettre à l'acheteur un document précisant au minimum les risques couverts et les risques exclus ;
- 18) La date limite d'information du vendeur en cas de cession du contrat par l'acheteur ;
- 19) L'engagement de fournir, par écrit, à l'acheteur, au moins 10 jours avant la date prévue pour son départ, les informations suivantes :
 - a) le nom, l'adresse et le numéro de téléphone de la représentation locale du vendeur ou, à défaut, les noms, adresses et numéros de téléphone des organismes locaux susceptibles d'aider le consommateur en cas de difficulté, ou, à défaut, le numéro d'appel permettant d'établir de toute urgence un contact avec le vendeur ;
 - b) Pour les voyages et séjours de mineurs à l'étranger, un numéro de téléphone et une adresse permettant d'établir un contact direct avec l'enfant ou le responsable sur place de son séjour.
- 20) La clause de résiliation et de remboursement sans pénalités des sommes versées par l'acheteur en cas de non-respect de l'obligation d'information prévue au 14o de l'article R. 211-6.

Article R211-9 : L'acheteur peut céder son contrat à un cessionnaire qui remplit les mêmes conditions que lui pour effectuer le voyage ou le séjour, tant que ce contrat n'a produit aucun effet.

Sauf stipulation plus favorable au cédant, celui-ci est tenu d'informer le vendeur de sa décision par lettre recommandée avec accusé de réception au plus tard sept jours avant le début du voyage.

Lorsqu'il s'agit d'une croisière, ce délai est porté à quinze jours.

Cette cession n'est soumise, en aucun cas, à une autorisation préalable du vendeur.

Article R211-10 : Lorsque le contrat comporte une possibilité expresse de révision du prix, dans les limites prévues à l'article **L.211-13**, il doit mentionner les modalités précises de calcul, tant à la hausse qu'à la baisse, des variations des prix, et notamment le montant des frais de transport et taxes y afférentes, la ou les devises qui peuvent avoir une incidence sur le prix du voyage ou du séjour, la part du prix à laquelle s'applique la variation, le cours de la ou des devises retenus comme référence lors de l'établissement du prix figurant au contrat.

Article R211-11 : Lorsque, avant le départ de l'acheteur le vendeur se trouve contraint d'apporter une modification à l'un des éléments essentiels du contrat telle qu'une hausse significative du prix et lorsqu'il méconnaît l'obligation d'information mentionnée au 14o de l'article R. 211-6, l'acheteur peut, sans préjuger des recours en réparation pour dommages éventuellement subis, et après en avoir été informé par le vendeur par lettre recommandée avec accusé de réception :

- soit résilier son contrat et obtenir sans pénalité le remboursement immédiat des sommes versées ;
- soit accepter la modification ou le voyage de substitution proposé par le vendeur ; et un avenant au contrat précisant les modifications apportées est alors signé par les parties ; toute diminution de prix vient en déduction des sommes restant éventuellement dues par l'acheteur et, si le paiement déjà effectué par ce dernier excède le prix de la prestation modifiée, le trop perçu doit lui être restitué avant la date de son départ.

Article R211-12 : Dans le cas prévu à l'article **L.211-15**, lorsque, avant le départ de l'acheteur, le vendeur annule le voyage ou le séjour, il doit informer l'acheteur par lettre recommandée avec accusé de réception ; l'acheteur, sans préjuger des recours en réparation des dommages éventuellement subis, obtient auprès du vendeur le remboursement immédiat et sans pénalité des sommes versées ; l'acheteur reçoit, dans ce cas, une indemnité au moins égale à la pénalité qu'il aurait supportée si l'annulation était intervenue de son fait à cette date.

Les dispositions du présent article ne font en aucun cas obstacle à la conclusion d'un accord amiable ayant pour objet l'acceptation, par l'acheteur, d'un voyage ou séjour de substitution proposé par le vendeur.

Article R211-13 : Lorsque, après le départ de l'acheteur, le vendeur se trouve dans l'impossibilité de fournir une part prépondérante des services prévus au contrat représentant un pourcentage non négligeable du prix honoré par l'acheteur, le vendeur doit immédiatement prendre les dispositions suivantes sans préjuger des recours en réparation pour dommages éventuellement subis :

- soit proposer des prestations en remplacement des prestations prévues en supportant éventuellement tout supplément de prix et, si les prestations acceptées par l'acheteur sont de qualité inférieure, le vendeur doit lui rembourser, dès son retour, la différence de prix ;
- soit, s'il ne peut proposer aucune prestation de remplacement ou si celles-ci sont refusées par l'acheteur pour des motifs valables, fournir à l'acheteur, sans supplément de prix, des titres de transport pour assurer son retour dans des conditions pouvant être jugées équivalentes vers le lieu de départ ou vers un autre lieu accepté par les deux parties.

Les dispositions du présent article sont applicables en cas de non-respect de l'obligation prévue au 14o de l'article R. 211-6.

Conditions particulières de vente

Prestations

Le programme, les prestations incluses et celles non incluses dans ce séjour sont mentionnés dans le devis joint en annexe. Ce devis fait partie intégrante du contrat de vente.

Réservation et paiement.

La réservation n'est effective qu'à réception du contrat de vente signé par le client, accompagné du montant de l'acompte. La disponibilité du séjour n'est assurée qu'à réception des ces éléments. Le solde du prix du séjour devra nous parvenir dans les délais. Un séjour non soldé dans les délais sera considéré comme une annulation de la part du client et les conditions d'annulation seront appliquées. Les paiements devront être effectués en Euro, par chèque bancaire émanant d'une banque domiciliée en France ou par virement bancaire. Dans ce dernier cas, les frais bancaires seront à la charge du client.

Annulation

En cas de désistement de la part du client, les frais d'annulation appliqués sont ceux mentionnés sur le contrat de vente.

Interruption de séjour

Tout retard ou abandon en cours de séjour ne donne droit à aucun remboursement de la part de l'agence Destination Provence.

Responsabilité civile professionnelle

L'Agence Destination Provence est assurée en Responsabilité Civile Professionnelle auprès de GRAS SAVOYE TOURISME (HISCOX) à Paris sous le n° de contrat HA RCAPST 191 289. Cette assurance ne se substitue pas à la Responsabilité Civile Personnelle dont chaque participant doit être titulaire.

Garantie financière

L'agence Destination Provence est adhérente de l'Association Professionnelle de Solidarité du Tourisme domiciliée à Paris. Conformément à la réglementation en vigueur, cette association lui procure la garantie financière légale.

Assurances

Destination Provence propose, via Europe Assistance, une assurance loisirs-voyages et annulation pour les résidents en France, au Luxembourg, en Belgique et en Suisse.

- Assistance Loisirs-voyages – Contrat n°53 789 252 D – Europ Assistance
- Assurances annulation – Contrat n°53 789 253 E – Europ Assistance

Le montant de cette assurance facultative est de 3,5% du prix du séjour et devra être acquitté à la réservation du séjour. Pour cela, une liste des participants à assurer comprenant les noms, prénoms et adresses complètes devra nous être communiquée. Lorsqu'aucune des 2 cases (oui ou non) est cochée sur le contrat de vente, l'agence Destination Provence considèrera que le client ne souhaite pas souscrire à cette assurance.

Participants

La rooming-list devra nous être remise au plus tard 30 jours avant le début du séjour sauf indication contraire de l'agence Destination Provence.

Taille du groupe

Le contrat est valable pour un nombre minimum et maximum de participants.

Si le nombre de participants devient inférieur ou supérieur au nombre minimum et maximum de participants requis, le prix pourra être révisé à la hausse par Destination Provence. Si le client n'accepte pas le tarif révisé, le séjour sera considéré comme annulé par le client.

Si le nombre de participants évolue à la hausse, Destination Provence se réserve le droit de ne pas accepter les participants supplémentaires, notamment en cas de non disponibilités des prestations, d'atteinte à la qualité globale du séjour ou de tout autre motif.

Le prix pourra être révisé à la hausse par Destination Provence. Le client s'engage à régler immédiatement le complément d'acompte découlant de la modification du nombre de participants ou le complément de la totalité du prix du séjour en fonction de la date de modification. Si le client n'accepte pas le tarif révisé, le séjour sera considéré comme annulé par le client.

Quoi qu'il en soit, toute modification du nombre de participants fera l'objet d'un avenant au contrat et les conditions d'annulation seront appliquées.

Accompagnement

Si le client n'en fait pas la demande, les séjours proposés ne sont pas accompagnés sur le terrain par un « chef de voyage » mandaté par nos soins. Le groupe devra évoluer seul à l'aide du carnet de route fourni. Ni l'éventuel chauffeur fourni par nos soins, ni le personnel de l'agence Destination Provence à distance, ne sauraient remplir cette prestation.

Modification du contrat

Toute modification du contrat fera l'objet d'un avenant. Les nouvelles dispositions ne seront assurées qu'à réception de l'avenant signé et du complément d'acompte si nécessaire.



destination provence
agence de voyages réceptive

21 Côte des Chapeliers

26000 Valence - France

Agnès - Tel : +33(0)6 87 86 21 74

Julien - Tel : +33 (0)6 82 06 56 52

info@destination-provence.fr

www.destination-provence.fr

VOS EXIGENCES SONT NOTRE MOTIVATION QUOTIDIENNE

DESTINATION PROVENCE - Agence de Voyages Réceptive

Sarl au capital de 10 000 € - RCS Romans 502 865 090

Garantie Financière APST Paris - Assurances Hiscox Bordeaux - Atout France IM026100010